



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



51^e CONSEIL DIRECTEUR
63^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., É-U, du 26 au 30 septembre 2011

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

DO338, Add III (Fr.)
29 août 2011
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJETS DE RÉOLUTION
LIÉS AU PROGRAMME ET BUDGET 2012-2013
DE L'ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ

Les deux projets de résolution liés au point 4.1 sont présentés comme annexes au présent document.

Annexes

- A: Projet de Programme et budget de l'OPS 2012-2013
- B: Contributions des États Membres, des États Participants et des Membres Associés de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour 2012-2013

PROJET DE RÉOLUTION

PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET DE L'OPS 2012-2013

LE 51^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le projet de *Programme et budget de l'OPS pour la période financière 2012–2013 (Document officiel 338)* ;

Ayant examiné le rapport du Comité exécutif (document CD51/2) ;

Notant les efforts de la Directrice pour proposer un budget et programme qui tient compte à la fois des préoccupations économiques des États Membres et des mandats de santé publique de l'Organisation et

Gardant à l'esprit l'article 14.C de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé et l'article III, paragraphes 3.5 et 3.6, du Règlement financier de l'OPS,

DÉCIDE :

1. D'approuver le programme de travail pour le Bureau tel que décrit dans le budget et programme de l'OPS 2012–2013 (*Document officiel 338*).
2. De créditer pour la période financière 2012–2013 le montant de US\$ 312.637.902, de la manière suivante : a) \$287.100.000 pour le Budget de Travail Effectif (section 1-16) requérant une augmentation des contributions des États Membres de l'OPS, des États participants et des Membres associés de 4,3% par rapport à la période biennale 2010-2011, comme suit et b) \$25.537.902 comme transfert au Fonds de péréquation des impôts (article 17), tel que cela est décrit dans le tableau suivant.

CHAPITRE	TITRE	MONTANT
1	Réduire le fardeau sanitaire, social et économique des maladies transmissibles	23.302.000
2	Lutter contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme	6.524.000
3	Prévenir et réduire la maladie, le handicap et les décès prématurés imputables à des conditions chroniques non transmissibles, aux troubles mentaux, à la violence et aux blessures	11.700.000
4	Réduire la morbidité et la mortalité et améliorer la santé durant les	11.694.000

CHAPITRE	TITRE	MONTANT
	étapes clés de la vie, y compris la grossesse, l'accouchement, la période néonatale, l'enfance et l'adolescence, et améliorer la santé sexuelle et génésique ainsi que promouvoir un vieillissement actif et sain pour toutes les personnes	
5	Réduire les conséquences sanitaires des situations d'urgence, des catastrophes, des crises et des conflits, et minimiser leur impact social et économique	4.500.000
6	Promouvoir la santé et le développement, et prévenir ou réduire les facteurs de risque pour les conditions de santé associées à l'usage du tabac, de l'alcool, des drogues et autres substances psychoactives, aux régimes alimentaires malsains, à l'inactivité physique et aux relations sexuelles non protégées	7.811.000
7	Traiter les déterminants sociaux et économiques sous-jacents de la santé à l'aide de politiques et de programmes qui renforcent l'équité en santé et qui intègrent des approches pro-pauvres, réactives au genre et fondées sur les droits humains	8.068.000
8	Promouvoir un environnement plus sain, intensifier la prévention primaire et influencer les politiques publiques dans tous les secteurs de façon à atteindre les causes profondes des menaces environnementales pour la santé	11.800.000
9	Améliorer la nutrition, l'innocuité des aliments et la sécurité alimentaire tout au long du cours de la vie et à l'appui de la santé publique et du développement durable	10.825.000
10	Améliorer l'organisation, la gestion et la prestation des services de santé	8.311.000
11	Renforcer le leadership, la gouvernance et les systèmes de santé fondés sur les données probantes	30.600.000
12	Assurer l'amélioration de l'accès, de la qualité et de l'usage des produits et des technologies médicaux	7.165.000
13	Assurer un personnel de santé disponible, compétent, réactif et productif, capables de répondre aux besoins afin d'améliorer les résultats en santé	9.505.000
14	Étendre la protection sociale au moyen d'un financement équitable, adéquat et durable	5.207.000
15	Assurer le leadership, renforcer la gouvernance et encourager les partenariats et la collaboration avec les pays, le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes afin de réaliser le mandat de l'OPS/OMS de faire progresser le programme mondial de la santé tel qu'établi dans le onzième Programme général de travail de l'OMS et dans le Programme d'action sanitaire pour le Amériques	65.885.000

CHAPITRE	TITRE	MONTANT
16	Développer et maintenir l'OPS/OMS comme une organisation flexible et érudite, lui permettant de mener à bien son mandat plus efficacement et plus rentablement	64.203.000
	Budget de travail effectif pour 2012-2013 (Chapitres 1-16)	287.100.000
17	Contribution du personnel (Virement au Fonds de péréquation des impôts)	25.537.902
	Total : Tous les chapitres	312.637.902

3. De faire en sorte que les crédits soient financés par:

(a) Les contributions :

Des Gouvernements Membres, des Gouvernements participants et des Membres associés dont la quote-part aura été calculée en fonction du barème adopté.....219.937.902

(b) Les recettes diverses12.000.000

(c) La part d'AMRO approuvée par la Soixante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé.....80.700.000

TOTAL312.637.902

4. Lors de la détermination des contributions des États Membres, des États participants et des Membres associés, le montant des quotes-parts sera réduit en outre de la somme inscrite à leur crédit dans le Fonds de péréquation des impôts, sauf que les crédits des États qui prélèvent des impôts sur les traitements reçus du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) par leurs nationaux et résidents seront réduits des montants remboursés par le BSP au titre de ces impôts.

5. De veiller à ce que, conformément au Règlement financier de l'OPS, les montants qui n'excèdent pas les crédits indiqués au paragraphe 2 soient utilisés pour le règlement d'obligations encourues pendant la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013 inclusivement. Nonobstant les dispositions du présent paragraphe, les obligations encourues pendant l'exercice financier 2012-2013 seront limitées aux crédits disponibles dans le budget effectif de travail, i.e., les chapitres 1 à 16 du tableau des allocations au paragraphe 2.

6. D'établir que la Directrice sera autorisée à effectuer des virements de crédits entre les chapitres du budget effectif de travail, étant entendu que de tels virements n'excéderont pas 10% du chapitre duquel le crédit est viré; les virements de crédits entre chapitres du budget qui dépassent 10% du chapitre duquel le crédit est viré peuvent être effectués avec le consentement du Comité exécutif, et tous les virements de crédits budgétaires feront l'objet d'un rapport adressé au Conseil directeur ou à la Conférence sanitaire panaméricaine.

7. D'établir qu'un montant à hauteur de 5% du budget alloué au niveau de pays soit réservé en tant « qu'allocation variable de pays » comme stipulé dans la politique de budget programme régional. Les dépenses au titre de l'allocation variable de pays seront autorisées par la Directrice conformément aux critères approuvés par la 2^e session du Sous-comité du programme, du budget et de l'administration présentés à la 142^e session du Comité exécutif dans le document CE142/8. Les dépenses effectuées avec l'allocation variable de pays seront indiquées dans les chapitres de crédit 1-16 correspondants au moment de l'établissement des rapports.

8. D'estimer le montant des dépenses dans le programme et le budget pour la période 2012–2013 devant être financé par d'autres sources à \$339.625.000, comme indiqué dans le *Document officiel* 338.

- - -

PROJET DE RÉSOLUTION

CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES, DES ÉTATS PARTICIPANTS ET DES MEMBRES ASSOCIÉS DE L'ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ POUR 2012-2013

LE 51^e CONSEIL DIRECTEUR,

Considérant que le Conseil directeur par le biais de la résolution CD51.R__ a approuvé le *Programme et Budget de l'OPS 2012-2013 (Document officiel 338)* ; et

Gardant à l'esprit que le Code sanitaire panaméricain stipule que le barème de contributions fixes à appliquer aux États Membres de l'Organisation panaméricaine de la Santé sera fondé sur le barème de contributions adopté par l'Organisation des États américains (OAS) pour les contributions de ses membres, et que par la résolution CD51.R__ le Conseil directeur a adopté le nouveau barème des contributions pour les Membres de l'OPS pour la période financière 2012-2013,

DÉCIDE :

D'établir les contributions fixes des États Membres, des États participants et des Membres associés de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour la période financière 2012-2013 en accord avec le barème des contributions présenté ci-dessous et selon les montants correspondants, ce qui représente une augmentation de 4,3% par rapport à la période 2010-2011.

Membres*	Barème ajusté aux membres de l'OPS		Contribution brute		Crédit du Fonds de péréquation		Ajustement pour impôts prélevés par les États Membres sur les traitements du personnel du BSP		Contribution nette	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
	%	%	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$
États Membres :										
Antigua-et-Barbuda	0,022	0,022	24.193	24.193	2.809	2.809			21.384	21.384
Argentine	2,408	2,408	2.648.052	2.648.052	307.476	307.476			2.340.576	2.340.576
Bahamas	0,062	0,062	68.181	68.181	7.917	7.917			60.264	60.264
Barbados	0,045	0,045	49.486	49.486	5.746	5.746			43.740	43.740
Belize	0,022	0,022	24.193	24.193	2.809	2.809			21.384	21.384
Bolivie	0,049	0,049	53.885	53.885	6.257	6.257			47.628	47.628
Brésil	9,941	9,941	10.932.013	10.932.013	1.269.361	1.269.361			9.662.652	9.662.652
Canada	11,972	11,972	13.165.483	13.165.483	1.528.699	1.528.699	45.000	45.000	11.681.784	11.681.784
Chili	1,189	1,189	1.307.531	1.307.531	151.823	151.823			1.155.708	1.155.708
Colombie	1,049	1,049	1.153.574	1.153.574	133.946	133.946			1.019.628	1.019.628

* Les États Membres sont présentés d'après l'ordre alphabétique de l'anglais.

Membres	Barème ajusté aux membres de l'OPS		Contribution brute		Crédit du Fonds de péréquation		Ajustement pour impôts prélevés par les États Membres sur les traitements du personnel du BSP		Contribution nette	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
	%	%	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$
Costa Rica	0,221	0,221	243.031	243.031	28.219	28.219			214.812	214.812
Cuba	0,183	0,183	201.243	201.243	23.367	23.367			177.876	177.876
Dominique	0,022	0,022	24.193	24.193	2.809	2.809			21.384	21.384
République dominicaine	0,257	0,257	282.620	282.620	32.816	32.816			249.804	249.804
Équateur	0,258	0,258	283.720	283.720	32.944	32.944			250.776	250.776
El Salvador	0,114	0,114	125.365	125.365	14.557	14.557			110.808	110.808
Grenade	0,022	0,022	24.193	24.193	2.809	2.809			21.384	21.384
Guatemala	0,168	0,168	184.748	184.748	21.452	21.452			163.296	163.296
Guyana	0,022	0,022	24.193	24.193	2.809	2.809			21.384	21.384
Haïti	0,034	0,034	37.389	37.389	4.341	4.341			33.048	33.048
Honduras	0,051	0,051	56.084	56.084	6.512	6.512			49.572	49.572
Jamaïque	0,093	0,093	102.271	102.271	11.875	11.875			90.396	90.396
Mexique	8,281	8,281	9.106.529	9.106.529	1.057.397	1.057.397			8.049.132	8.049.132
Nicaragua	0,034	0,034	37.389	37.389	4.341	4.341			33.048	33.048
Panama	0,158	0,158	173.751	173.751	20.175	20.175			153.576	153.576
Paraguay	0,093	0,093	102.271	102.271	11.875	11.875			90.396	90.396
Pérou	0,688	0,688	756.586	756.586	87.850	87.850			668.736	668.736
Saint Kitts-et-Nevis	0,022	0,022	24.193	24.193	2.809	2.809			21.384	21.384
Sainte Lucie	0,022	0,022	24.193	24.193	2.809	2.809			21.384	21.384
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,022	0,022	24.193	24.193	2.809	2.809			21.384	21.384
Suriname	0,034	0,034	37.389	37.389	4.341	4.341			33.048	33.048
Trinité-et-Tobago	0,180	0,180	197.944	197.944	22.984	22.984			174.960	174.960
États-Unis d'Amérique	59,445	59,445	65.371.043	65.371.043	7.590.503	7.590.503	10.000.000	10.000.000	67.780.540	67.780.540
Uruguay	0,214	0,214	235.334	235.334	27.326	27.326			208.008	208.008
Venezuela	<u>2,186</u>	<u>2,186</u>	<u>2.403.921</u>	<u>2.403.921</u>	<u>279.129</u>	<u>279.129</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>2.124.792</u>	<u>2.124.792</u>
Sous total	<u>99,583</u>	<u>99,583</u>	<u>109.510.377</u>	<u>109.510.377</u>	<u>12.715.701</u>	<u>12.715.701</u>	<u>10.045.000</u>	<u>10.045.000</u>	<u>106.839.676</u>	<u>106.839.676</u>

Membres	Barème ajusté aux membres de l'OPS		Contribution brute		Crédit du Fonds de péréquation		Ajustement pour impôts prélevés par les États Membres sur les traitements du personnel du BSP		Contribution nette	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
	%	%	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$
États participants :										
France	0,219	0,219	240.832	240.832	27.964	27.964			212.868	212.868
Royaume des Pays Bas	0,068	0,068	74.779	74.779	8.683	8.683			66.096	66.096
Royaume Uni	<u>0,046</u>	<u>0,046</u>	<u>50.586</u>	<u>50.586</u>	<u>5.874</u>	<u>5.874</u>			<u>44.712</u>	<u>44.712</u>
Sous total	<u>0,333</u>	<u>0,333</u>	<u>366.197</u>	<u>366.197</u>	<u>42.521</u>	<u>42.521</u>			<u>323.676</u>	<u>323.676</u>
Membre associé :										
Porto Rico	<u>0,084</u>	<u>0,084</u>	<u>92.374</u>	<u>92.374</u>	<u>10.726</u>	<u>10.726</u>			<u>81.648</u>	<u>81.648</u>
Sous total	<u>0,084</u>	<u>0,084</u>	<u>92.374</u>	<u>92.374</u>	<u>10.726</u>	<u>10.726</u>			<u>81.648</u>	<u>81.648</u>
TOTAL	<u>100.000</u>	<u>100.000</u>	<u>109.968.948</u>	<u>109.968.948</u>	<u>12.768.948</u>	<u>12.768.948</u>	<u>10.045.000</u>	<u>10.045.000</u>	<u>107.245.000</u>	<u>107.245.000</u>